Commune de Chavannes-sur-l'Etang
République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 13
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de suffrages : 11

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du vendredi 06 septembre 2024 à 19h00

Procès-verbal affiché le 13 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Etang s'est réuni à la mairie, après convocation légale du deux septembre deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire par intérim.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ASTGEN Denis	X			
BARBAS Laëtitia		X		Anne-Laure CALLERANT
BEZILLE Didier	X			
BOURQUARD Chantal	X			
CALLERANT Anne-Laure	X			
DIEFFENBACHER Cyril	X			
GASSMANN Vincent	X			
HENN Sandra		X		
HERBELIN Philippe		X		BOURQUARD Chantal
KANMACHER Michel	X			
LANGELLIER Aurore		X		
MODENA Lucas	X			
THEVENOT Jean-Pierre	X			
WININGER Christian	X			

Assiste également : Marie REVERCHON, secrétaire de mairie.

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 JUILLET 2024

Le Maire par intérim rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 12 juillet 2024. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2. DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES AFFAIRES SCOLAIRES CHAVANNES-MONTREUX

Délibération 2024-029

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts du SIAS, notamment les articles indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

VU la démission de Monsieur Vincent Gassmann en date du 14 août 2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires (SIAS) Chavannes – Montreux ;

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Sont candidats pour les titulaires :

- Anne-Laure CALLERANT
- Cyril DIEFFENBACHER
- Lucas MODENA

Sont candidats pour les suppléants :

- Denis ASTGEN
- Didier BEZILLE
- Aurore LANGELLIER

Le Conseil Municipal PREND ACTE que sont donc désignés en tant que :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Anne-Laure CALLERANT	Denis ASTGEN
Cyril DIEFFENBACHER	Didier BEZILLE
Lucas MODENA	Aurore LANGELLIER

3. ATTRIBUTION DES INDEMNITES DU MAIRE DEMISIONNAIRE AU 1ER ADJOINT SUPPLEANT

Délibération 2024-030

Le 1er adjoint suppléant,

CONSIDERANT le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L. 2123-24-1,

Rappelant la récente démission du Maire en date du 14 août 2024,

Propose que les indemnités du maire démissionnaire soient attribuées au premier adjoint suppléant pendant l'intérim.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'attribution des indemnités du maire démissionnaire au premier adjoint suppléant pendant l'intérim.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER l'attribution des indemnités du maire démissionnaire au premier adjoint suppléant pendant l'intérim ;
- Que cette délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département.

4. CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC LA SOCIETE COMAB

Délibération 2024-031

Le 1er adjoint suppléant expose aux membres du conseil municipal la nécessité de souscrire à un contrat de dépannage, maintenance, assistance informatique pour le secrétariat de mairie. A ce jour, la collectivité ne bénéficie pas de cette prestation pour son parc informatique. Il s'avère indispensable d'y avoir recours. Aussi, une consultation a été réalisée auprès de différents prestataires dans ce domaine et la société COMAB sis 52 rue de Michelfelden à Saint Louis (68300) serait la plus habilitée à accomplir cette mission pour un montant annuel de 630,00 euros TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le 1er adjoint suppléant à signer le contrat avec la société COMAB sis 52 rue de Michelfelden à Saint Louis (68300).
- Que cette délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h15.

Le Maire par intérim, Jean-Pierre THEVENOT

Commune de Chavannes-sur-l'Etang

République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 13

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 06 septembre 2024 à 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juillet 2024
2. Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires Chavannes-Montreux
3. Attribution des indemnités du maire démissionnaire au 1er adjoint suppléant
4. Contrat de maintenance informatique avec la société COMAB
5. Divers et communication

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du vendredi 06 septembre 2024 à 19h00

ASTGEN Denis	
BARBAS Laëtitia	Absente excusée
BEZILLE Didier	
BOURQUARD Chantal	
CALLERANT Anne-Laure	
DIEFFENBACHER Cyril	
HENN Sandra	Absente excusée
HERBELIN Philippe	Absent excusé
KANMACHER Michel	
LANGELLIER Aurore	Absente excusée
MODENA Lucas	
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	